

35^{ème} BOUCLES NATIONALES DU PRINTEMPS

12 & 13 MAI
Départs 12h 30

**MEURSAC
COULONGES-PONS**

APOGÉ Cycliste
Nouvelle-Aquitaine
LYCÉON

COUPE DE FRANCE ROUTE

U

la Charente Maritime
Nouvelle-Aquitaine
PONS
Chalvignac
Dordogne
Dordogne
Matières Plastiques
Agriculture
Matières Plastiques
Matières Plastiques
CUBE
SAINTONGE
Groupama
MATÉRIAUX NORD-BLAYAIS
SUD-OUEST
GAUDIN
RENAULT

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.APOGE-CYCLISTE.FR

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE DN2
35^{ème} Boucles Nationales du
Printemps

Course par étapes

12 & 13 Mai 2018 – Nouvelle-Aquitaine

COUPE DE FRANCE DN2

35^{ème} Boucles Nationales du Printemps



COMPÉTITION

Engagements & Règlementation	3 à 5
Permanence & Lieux pratiques	6
Hébergement & Restauration	7
Avant et Après course	8
Prix & Protocole	9
Étape 1	10 à 15
Étape 2	16 à 20

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours	21
Contacts	22 à 23
Partenaires	24

ANNEXE

Règlementation Coupe de France DN2 2018	25 à 31
---	---------

Engagements & Règlements

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN2, la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2 2018 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 2.

NB : Une équipe de DN2 qui ne participe pas à une manche de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2 se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN2, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans** obligatoirement.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 2 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au

départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2018**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2,

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

CORPS ARBITRAL

Président du Jury : Joel ALIES – 05.58.71.78.05

Commissaire 1 : Patrick VERMEULEN – 06.17.32.38.33

Commissaire 2 : Christelle PINEAU – 06.48.60.14.77

Juge Arrivée : Carine BROUSTAUT – 06.86.80.60.25

Commissaire Moto 1 : Stéphane LAVIGNAC – 05.53.74.27.34

Commissaire Moto 2 : Emmanuel LEGROS – 06.10.83.20.09

Chronométrateur : Alain VANDAL – 06.73.51.12.72

Voiture Balai : Jean François ROTH – 06.88.86.50.95

Organisation

L'épreuve 35^{ème} Boucles Nationales du Printemps est organisée par **L'A.PO.GÉ Cycliste** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2 2018. Elle se dispute les 12 & 13 mai 2018 en 2 étapes en ligne.

Type d'Épreuve

L'épreuve compte pour la deuxième manche de la **Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2 2018**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN2, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2. L'épreuve est en classe **Nationale Élite 3.58**

Dépannage

Les coureurs seront dépannés par le personnel technique de leur équipe ou par l'un des véhicules neutres de dépannage (2 voitures et une moto) mis à disposition par l'organisation.

Chaque équipe devra remettre une paire de roues au véhicule neutre qui lui sera indiqué par l'organisation et le jury des arbitres.

Zone de ravitaillement

La longueur des épreuves implique l'autorisation de zones de ravitaillement, strictement délimitées, qui permettront aux directeurs sportifs ou accompagnateurs de ravitailler leurs coureurs. Elles sont citées dans le descriptif des étapes. Elles seront délimités par un panneau « Début de Zone de Ravitaillement » et « Fin de Zone de Ravitaillement ».

Zone verte

Une zone verte sera mise en place pour les déchets juste après les zones de ravitaillement et sur les circuits. Le non-respect de cette zone verra la mise en place d'une sanction par le collège arbitral.

Etape 1

Le départ de la 1^{ère} étape se déroulera grande rue ç Meursac (17120), la longueur de l'étape sera de 159kms dont 2 tours d'un circuit de 9kms à Meursac. Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée. La dotation de cette étape sera de 1220 €/20.

Etape 2

Le départ sera donné à COULONGES et l'arrivée jugée à PONS après 147km (dont 2 tours de circuit de 11.5 km à COULONGES et 7 tours de 6.1 kms à PONS). Le classement sera établi selon l'ordre d'arrivée des coureurs. La dotation sera de 1220 €/20.

Classement général

Le classement général sera établi par l'addition des temps des 2 étapes. La dotation est de 1220€/20. Le port du maillot est obligatoire.

Classement meilleur espoir

Le classement général du meilleur espoir (-de 23 ans) sera établi au temps. Le classement général final sera établi par l'addition des temps des 2 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot est obligatoire

Classement meilleur 2^{ème} catégorie

Le classement général du meilleur 2^{ème} catégorie sera établi au temps. Le classement général sera établi par l'addition des temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot est obligatoire.

Classement général par équipe

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les étapes en ligne. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places par équipe du jour, nombre de deuxièmes places, etc. La dotation est de 259 €/3.

Classement général individuel par points

Le classement est établi après la 1^{ère} étape et la 2^{ème} étape par addition des points obtenus lors des différents classements cités dans le descriptif des étapes. En cas d'égalité, il est fait application : nombre de victoire, nombre de victoires aux sprints intermédiaires, classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot est obligatoire.

Classement du meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur est établi par l'attribution de points de fonction de l'ordre de passage au sommet des difficultés répertoriées dans le descriptif des étapes. En cas d'égalité : nombre de premières places au passage des difficultés répertoriées, classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot est obligatoire.

Coureur le plus combatif

Le coureur le plus combatif de la 1^{ère} et de la 2^{ème} étape seront désignés par le Président du jury des arbitres et par le Directeur de l'organisation. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

Coureur « le meilleur équipier »

Un coureur sera désigné le meilleur équipier de la 1^{ère} et de la 2^{ème} étape. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

Meilleur coureur régional

Le meilleur coureur régional de la 1^{ère} et de la 2^{ème} étape sera récompensé et recevra une prime de 60 €. Cette récompense sera attribuée à un coureur de la Nouvelle Aquitaine.

Primes ponctuelles

Des primes seront disputées sur le parcours. Elles seront signalées par drapeaux à damier blanc et noir. Elles seront payées dans la semaine aux clubs des coureurs.

Protocole

Les coureurs suivant devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie après chaque étape :

- Le vainqueur d'étape
- Le 1^{er} coureur espoir
- Le 1^{er} coureur de 2^{ème} catégorie
- Le 1^{er} du classement général individuel
- Le 1^{er} du classement général individuel espoir
- Le 1^{er} du classement général individuel des 2^{ème} catégorie
- Le 1^{er} du classement général meilleur sprinteur
- Le 1^{er} du classement général meilleur grimpeur
- La 1^{ère} équipe et son directeur sportif
- Le plus combatif de l'étape
- Le meilleur équipier
- Le meilleur coureur régional

Les coureurs seront reçus dans la salle d'attente du podium et recevront leurs récompenses et ovations sur le podium à l'invitation de l'animateur. Un membre de l'organisation gèrera ce protocole en liaison avec l'animateur et le responsable de la sonorisation. L'organisateur se réserve la

possibilité d'appeler d'autres coureurs à condition qu'il ait été fait une annonce sur la radio course avant l'arrivée.

Contrôle médical

Un contrôle médical pourra être pratiqué après l'arrivée. Après le passage sur la ligne, les coureurs devront s'informer de l'existence ou non de ce contrôle. Ils seront pris en charge par les membres de l'escorte. Les numéros de dossards retenus seront affichés au podium du juge à l'arrivée.

Réclamation

Toute réclamation devra être présentée par écrit dans les délais réglementaires.

Frais de déplacement

Des frais de déplacements seront octroyés aux équipes conformément au règlement de la Coupe de France des clubs des Division Nationale 2.



Permanence

Accueil à partir de 16h15 à la salle des Fêtes Roger Renaud, Place de l'Europe à PONS

Lieu & horaires d'ouverture

Les **permanences de départ et d'arrivée** se tiendront comme suit :

Vendredi 11 Mai 2018

Permanence

16h15 à 18h15 : Retrait des dossards

Salle des Fêtes Roger Renaud

Place de l'Europe

17800 PONS

Tél : 06.58.49.15.42

Samedi 12 Mai 2018

Présentation des équipes

11h30 à 12h15

Appels des coureurs

12h15

Départ 12h30

Dimanche 13 Mai

Présentation des équipes :

11h30 à 12h15

Appel des coureurs : 12h15

Départ 12h30

Lieux pratiques

Réunion des directeurs sportifs

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, est fixée à :

Salle des Fêtes Roger Renaud, Place de l'Europe 17800 PONS

Vendredi 10 Mai à 18h30

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société MDS . Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550

En cas de nécessité, il pourrait être décidé de réunir les Directeurs Sportifs le samedi, salle multi activités à MEURSAC, 14 rue des Ecoles et le dimanche à la mairie de Coulonges (voir les communiqués).

Contrôle Antidopage

► Samedi 12 mai 2018

Salle multi-activités

14 rue des Ecoles 17120 MEURSAC

► Dimanche 13 mai 2018

Centre de Secours

Rue du Champ de Foire

17800 PONS

Hébergement & Restauration

Prise en charge

Toutes les équipes seront prises en charge concernant les repas à partir du vendredi 11 mai 2018. L'équipe prise en charge comprend, six coureurs, le directeur sportif, un mécanicien, un soigneur-masseur, soit **neuf personnes au total**.

Les directeurs sportifs devront impérativement, signaler par mail si leur équipe sera présente ou non au repas et préciser le nombre de personne **impérativement avant le 1 mai 2018**. Le non-respect engage des frais inutiles. L'organisation se donne le droit d'appliquer des **sanctions financières** sur les frais de déplacement.

Les équipes seront logées par l'organisation au Lycée Emile COMBES à PONS. Accès possible le vendredi 11 mai à partir de **14h30**. Le parking de l'hébergement ne sera accessible qu'à partir de 17h30 mais un parking situé à proximité du site.

Les **repas** seront servis dans une grande salle commune, les équipes seront à des tables indépendantes. Les repas seront en adéquation avec la **pratique sportive** et seront servis aux heures qui conviennent.

Chaque équipe pourra venir avec des accompagnateurs en plus au tarif de 50€ par personne supplémentaire.

Restauration

La restauration est prévu à :

Ecole Agrippa d'Aubigné
10 Cours Alsace Lorraine
17800 PONS

Vendredi 11 Mai 2018

Dîner : 19h30

Samedi 12 Mai 2018

Déjeuner : 8h30

Dîner : 19h30

Dimanche 13 Mai 2018

Déjeuner : 8h30

Feuille de départ

Présentation des Équipes

Les coureurs devront signer la feuille de départ

Le Samedi 12 Mai 2018 :
au podium protocolaire,
Grande Rue de 11h30 à 12h15.
Présentation des équipes à partir de 11h30

Le Dimanche 13 Mai 2018 :
Au podium protocolaire,
Devant la salle des fêtes de 11h30 à 12h15
Présentation des équipes à partir de 11h30

Ils devront se présenter par équipe complète accompagnés de leur directeur sportif.

Départ fictif

Flèches et directions

Afin que le cortège des véhicules accompagnant l'épreuve puisse se mettre en place, l'épreuve se fera par un départ fictif dans la ville de MEURSAC pour la première étape. La deuxième étape ne comporte pas de départ fictif.

- ▶ 0,7 km en fictif suivi du départ glissé

Les flèches aériennes « MATERIAUX NORD BLAYAIS » sont de couleur jaune.

APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

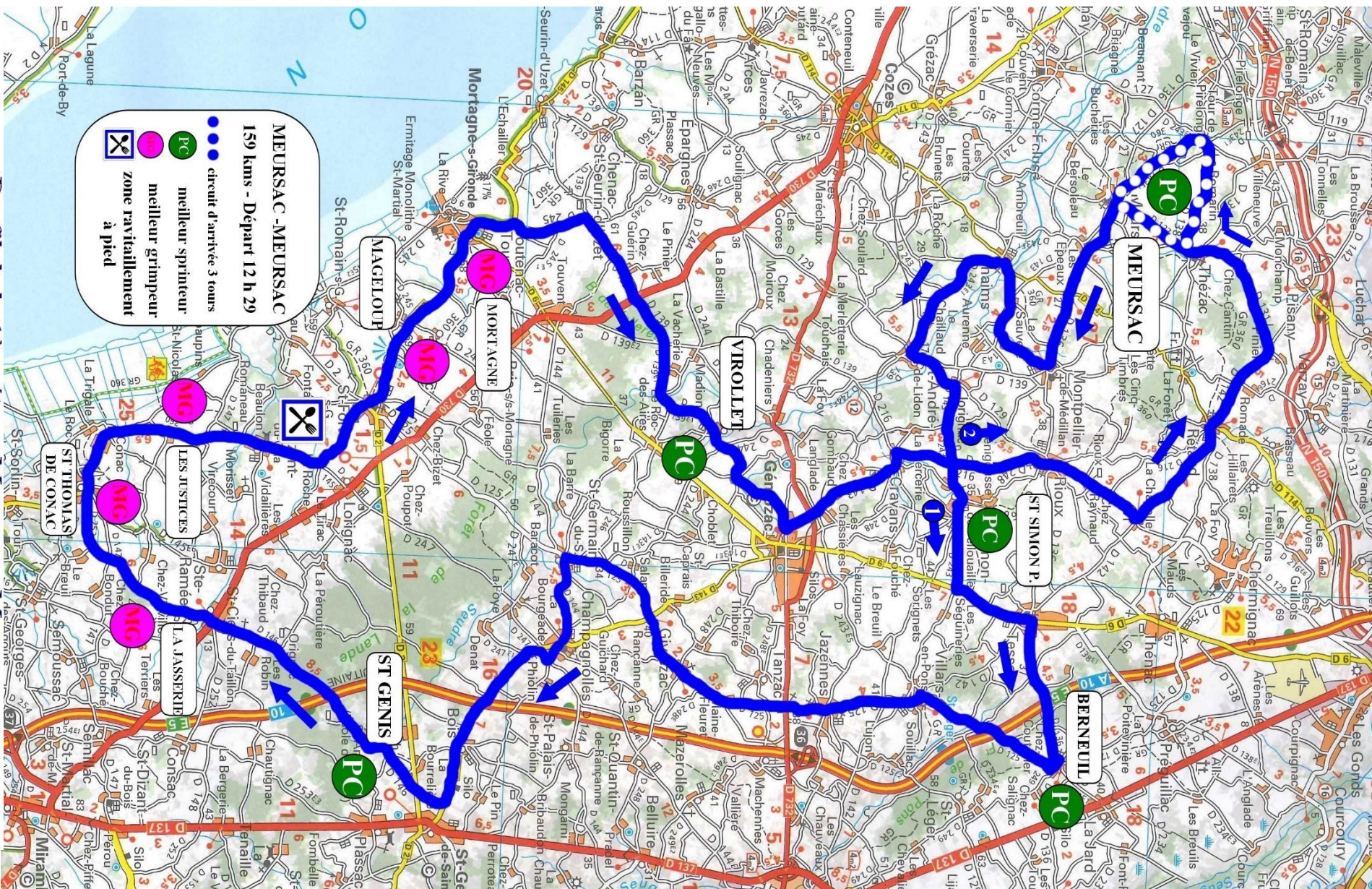
Incidents de course dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une **chute après le passage dans les trois derniers kilomètres** un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident

1ère étape	2ème étape	Général	Espoir (Général)	2ème catégorie (général)	Équipe	Sprint	Grimpeur	Combatif (par étape)	Équipier (par étape)	Meilleur régional
1220/20	1220/20	1220/20	190/3	63 1/3	259/3	190/3	190/3			
246,00 €	246,00 €	246,00 €	91,00 €	91,00 €	129,00 €	91,00 €	91,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
183,00 €	183,00 €	183,00 €	61,00 €	61,00 €	78,00 €	61,00 €	61,00 €			
146,00 €	146,00 €	146,00 €	38,00 €	38,00 €	52,00 €	38,00 €	38,00 €			
122,00 €	122,00 €	122,00 €								
98,00 €	98,00 €	98,00 €								
85,00 €	85,00 €	85,00 €								
67,00 €	67,00 €	67,00 €								
55,00 €	55,00 €	55,00 €								
37,00 €	37,00 €	37,00 €								
24,00 €	24,00 €	24,00 €								
21,00 €	21,00 €	21,00 €								
20,00 €	20,00 €	20,00 €								
18,00 €	18,00 €	18,00 €								
17,00 €	17,00 €	17,00 €								
15,00 €	15,00 €	15,00 €								
14,00 €	14,00 €	14,00 €								
14,00 €	14,00 €	14,00 €								
14,00 €	14,00 €	14,00 €								
12,00 €	12,00 €	12,00 €								
12,00 €	12,00 €	12,00 €								





Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 1ère étape D/A : MEURSAC	PC MG PN ZR	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
		MEURSAC DEPART FICTIF		12h29	12h29
0.700		Cimetière D127			
		Rue des Passes Roses			
		Rue des Ecoles			
		D127->D136 tout droit			
		Rue du Champs de Foire chicanes			
		Rue de la Vallade chicanes sur 300 m			
159.0	0.00	DEPART REEL Rue de la Motte		12H30	12H30
		Rue des Jardins			
		D243e1 -> D136			
		Rue du Gravier			
		Rue du Petit Pont			
		Chemin Chabrière			
		Chemin des L'Isle Calvaire			
		Rue de Saintonge			
		Rue Bizard			
156.2	2.8	D136 ->D114 tout droit		12H34	12H34
		Déchetterie			
		Rue La Sauveté			
		MONTPELLIER DE MEDILLAN			
		Rue des Bodins			
		Mairie ralentisseurs			
154.0	5.0	D136 -> route de Thaims à droite serré		12H37	12H37
		CV -> D143 La Sauveté			
		Rue de Crugence			
		D143 -> D114 à gauche			
		Le Pérat			
		THAIMS			
		Auberge des Amis 2 ralentisseurs			
149.3	9.7	Calvaire D114 -> D243e1 à gauche		12H45	12H44
		Impasse de l'Anglade			
		Rue Aigressuire			
		Rue des Moulins			
		Chez Vignaud à droite			
		Chez Brochard			
		Le Chaillot			
		D243e1 -> D243			
144.8	14.2	ST ANDRE DE LIDON		12H51	12H50
		D243 -> D129 à gauche			
		D139 -> D129 tout droit			
		Salle des Fêtes ralentisseurs			
		Place de la Mairie			
		D139 -> D129 à droite			

		La Cour du Bois			
142.7	16.3	JORIGNAC D129-> D143 à droite		12H54	12H53
		Les Brousses			
141.5	17.5	D143 -> D243 à gauche ilot		12H56	12H54
		Rue de Gouterand			
		D216 -> D243 tout droit			
		La Coudaignerie			
		Rue des Meuniers			
		ST SIMON DE PELLOUAILLES étroit			
139.1	19.9	Ecole D248 -> D243 tout droit		13H00	12H58
		Cité des Accacias			
		Cimetière	PC		
		D 248 => D 243 à gauche			
		Le Cormier			
136.4	22.6	Les Seguineries D 243 => D 6 à gauche		13H04	12H02
		Chez Faure			
		Rue du Maine Lamy			
		TESSON ilots centraux			
		Croisement restaurant tout droit			
134.2	24.8	D 6 => D 136 à droite		13H07	13H05
		Chemin de la Chicane			
		Chemin du Moulin Chaillot			
		Chemin des Perrières			
		Route des Carrières			
		Rue de la Groie			
		Chez Chaillot			
		Chez Couturier			
		Rue de la Promenade			
		Rue des Thuyas			
130.0	29.0	BERNEUIL D 136	PC	13H13	13H10
		Stop D 136 => D 125 à droite			
		D 125 à droite			
		Entreprise Brizard			
		Chez Bluteau			
		Rue du Chaillot			
		Croisement D 234e4 => D 125			
		Chez Seguin			
		Allée du Pin			
		D 125 => D 142 à gauche			
		VILLARS en PONS rue des Vergers			
		Rue des Ecoles			
		D 142 => D 125 tout droit			
		Rue de la Chade			
122.0	37.0	JAZENNES allée du Moulin		13H25	13H22
		Eglise D 125e2 => D 125			
		Rue du Château			
		Rue des Ecoles			
120.6	38.4	Crt PONS/GEMOZAC D 732 /D 125 tt droit		13H28	13H24

		TANZAC silo			
		D 248e => D 125 tout droit			
		Le Maine Augemon			
		D 248e => D 125			
117.0	42.0	GIVREZAC rue du Château	13H33	13H29	
		Stop D 248 / D 125 tout droit			
		D 143 / D 125 tout droit			
		Chez Charruaud			
		Croisement Salenzac			
		D 125 à gauche (serres)			
		D 246 / D 125			
112.2	46.8	ST GERMAIN DU SEUDRE Cimetière	13H40	13H36	
		D 125 / D 144 à gauche			
		Eglise			
		Vieille forge			
		Rue de la Charmille			
		Le Gayon			
		CHAMPAGNOLLES Grands Ormeaux			
109.3	49.7	Eglise D 144/ D 143	13H45	13H40	
		D 143 / D 144 tout droit rétrécissement			
		D144 -> D147 à droite	50.0		
		D247 -> D143 à gauche			
		D 247 -> D 143 tout droit			
		Chez Marchand			
		Chez Baron			
		Chez Mainereau			
		Chez Salmon			
		Chez Burettes			
		Route du Bois Chavan			
104.6	54.4	BOIS Eglise rétrécissement	13H52	13H46	
		Route Saint Antoine			
		SAINT GENIS DE SAINTONGE Silo			
102.7	56.3	D 143 => CV le Creuzet route étroite	13H55	13H49	
		Chemin du Creuzet			
		CV => D 146 tout droit			
		Les Grands Bernards			
100.5	58.5	Carrefour le Chassac	PC 13H58	13H52	
		Saint Antoine Lycée			
		Orignac			
		Les petits Millets			
93.8	65.2	ST CIERS DU TAILLON gendarmerie	14H08	14H01	
		D 146 -> D 730 à droite			
		D 730 => D 252 à gauche			
		Rue de la Fontaine			
		Chez le Gay			
		Les petits Cottreaux			
		Les Gautiers			
91.6	67.4	La Jasserie	MG 14H11	14H04	

		Chez Boutet			
		Chez Laville			
		D 147 / D 252 tout droit			
		Rue du Moulin			
		ST THOMAS DE CONAC			
		D 252 / D 145 tout droit			
		D 147 / D 145 tout droit			
87.7	71.3	Eglise	MG 14H17	14H10	
		Route du Marais			
		Impasse de la Croix			
		Impasse du Château			
		Route de l'Amandier			
		Impasse des Métairies			
		Rue Maubert			
		Les Granges			
83.9	75.1	Les Justices	MG 14H22	14H15	
		La Combe Ramée			
		La Grande Motte			
		Route du Sap	DZR		
81.8	77.2	ST DIZANT DU GUA les Emeraudes		14H28	14H18
		Salle des Fêtes			
		Château de Beaulon			
		Chez Morin			
		Résidence Biron			
79.5	79.5	LORIGNAC D 145e5 -> D 145 Silo à g.		14h31	14h21
		Pradel	FZR ZV		
		ST FORT SUR GIRONDE Les Petits Prés	ZV		
		Rue de la Fontaine ralentisseurs			
77.5	81.5	D 2 -> D 145 à droite et gauche		14H34	14H24
		Eglise			
		Rue Dura			
		Cimetière D 247e2 -> D 145			
		Chez Angibaud			
75.6	83.4	Château d'eau	MG 14H37	14H27	
		FLOIRAC Mageloup (Pineau)			
		D 245 -> D 145			
		Rue de la Fontaine			
74.5	84.5	Croisement Mortagne/Floirac D245/D145		14H39	14H28
		Pied de la côte à gauche			
71.8	87.2	Multiservices	MG 14H43	14H31	
		MORTAGNE rue Rivallet			
		Sens interdit D 145 à gauche			
		Marché			
70.7	88.3	D 6 => D 145 à droite		14H45	14H32
		Rue de la Charmille ILOTS			
		Stop à gauche D 145			
		Route du Village			

		Rue du Moulin Terrier			
69.3	89.7	Patte d'oie à droite D 145 => D 245		14H47	14H34
		La Sauzaie CV D 245 tout droit			
		D 245e1 => D 245 tout droit			
		La Salle			
66.8	92.2	ST SEURIN D'UZET D 245 => D 139 à droite		14H51	14H38
		Valleret			
		Chez Guérin			
64.1	94.9	D 730 => D 139 tout droit		14H55	14H42
		D 139 => D 139e1 tout droit			
		Chez Diet			
		Fonpillaud			
		Les Moreaux			
		La Vacherie			
		Bois Blanc			
59.4	99.6	D 244e4 => D 139e1 tout droit	PC	15H02	14H49
		VIROLLET mairie à droite			
		Chez Bonnin			
		Les Maisonnottes			
		D 244 => D 139e1 tout droit			
		Chez Couraud			
		Chez Grenon			
		Chez Foucaud			
55.4	103.6	GEMOZAC D 139e1 => C 732 à droite		15H08	14H54
		C 732 => D 143 à gauche			
54.2	104.8	Stop D 732 => D 143 tout droit		15H10	14H56
		Déchetterie	PN		
		Seguinot La Croix			
		CRAVANS parking	haricot		
		Rue des Ecoles			
		Cimetière			
		Rue du Jardin			
		Rue Benigousse	ralentisseur		
		Route de Rioux			
50.9	108.1	Croisement D 143 => D 216 à droite		15H15	15H00
		Maison familiale			
		Route de Goutterand			
49.3	109.7	D243 -> D216 tout droit		15H18	15H02
		Chez Coutant			
		RIOUX rue du Calvaire			
		Rue des Soupîrs			
		Rue des Fleurs			
46.4	112.6	D216 -> D129 à droite		15H22	15H06
		Monument aux morts à gauche			
		D216 -> D129 tout droit			
		Chez Raynaud			
		Chez Moinard			
		Chez Garnier			

43.2	115.8	La Chapelle D129 -> D142 à gauche		15H26	15H11
		Moulin de la Groix			
40.1	118.9	RETAUD D142 -> D138 à gauche		15H31	15H15
		Tennis			
		D138 -> D114 à droite			
		D114 -> D142 à gauche			
39.5	119.5	Place de la Mairie		15H32	15H16
		Route de Beaulieu			
		VARZAY route de Guérinerie			
		Rue des Cormiers			
		Rue Petite Romade			
		Rue du Jard			
36.8	122.2	D142 -> D131 à gauche		15H36	15H20
		Segousse			
		Chez Coutin			
		D131 -> D127 à gauche			
33.0	126.0	THEZAC		15H42	15H25
		D137 -> D127 à gauche			
		Eglise rue Saint Marcou			
		Rue du Presbytère			
32.6	126.4	D138 -> D127 à droite ENTREE CIRCUIT		15H42	15H25
		Nerablet			
		Chemin à gauche avant Le Romarin			
29.6	129.4	D138 => D 243e1 à gauche			
		Route de chez Moiroux			
		Peuplier			
		Route de chez Moiroux			
29.0	130.0	Chez Guitton			
		Virage à droite 2 chemins			
		Chemin de chez Joly			
		Chez Seguin			
		Route de chez Guerin			
		D 243e1 => D 127 à gauche			
27.0	132.3	MEURSAC cimetière 1er passage	PC	15H51	15H34
		Rue des Passeroses			
		Rue des Ecoles			
		D 127 = D 127 à gauche			
		Rue des Gateaux			
		Route de l'Ombraïl			
		Chemin de l'Ombraïl			
		Route Chez Massé			
		THEZAC la cabanne			
		Rue du Passinat			
	135.3	D 127 => D 138 à gauche			
		Nerablet			
		MEURSAC Chemin avant le Romarin			
		D138 => D 243e1 à gauche 3 KM			
		Route de chez Moiroux			

		Peuplier			
		Route de chez Moiroux			
		Chez Guitton			
		Virage à droite 2 chemins 2 KM			
		Chemin de chez Joly			
		Chez Seguin			
		Route de chez Guerin 1 KM			
		D 243e1 => D 127 à gauche			
18.0	141.3	Cimetière 2ème passage 1er tour	16H05	15H46	
9.0	150.3	Cimetière 3ème passage 2ème tour	16H18	15H59	
0	159.3	Cimetière 4ème passage ARRIVEE	16H32	16H12	

Classement par Points :

PC1	Km 20.5	St Simon de Pellouaille	5/3/2/1
PC2	Km 29	Berneuil	"
PC3	Km 58.5	St Genis de Saintonge	"
PC4	Km 99.6	Viollet	"
PC5	Km 132.3	Meursac 1 ^{er} passage	"
Arrivée Meursac Cimetière			20/19/18/17/16/15/14/13/12/11/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1

Classement Meilleur Grimpeur :

MG1	Km 67.4	La Jasserie	5/3/2/1
MG2	Km 71.3	St Thomas (Centre Bourg)	"
MG3	Km 75.1	Les Justices	"
MG4	Km 83.4	Mageloup (Château d'eau)	"
MG5	Km 87.2	Mortagne (entrée commune)	"

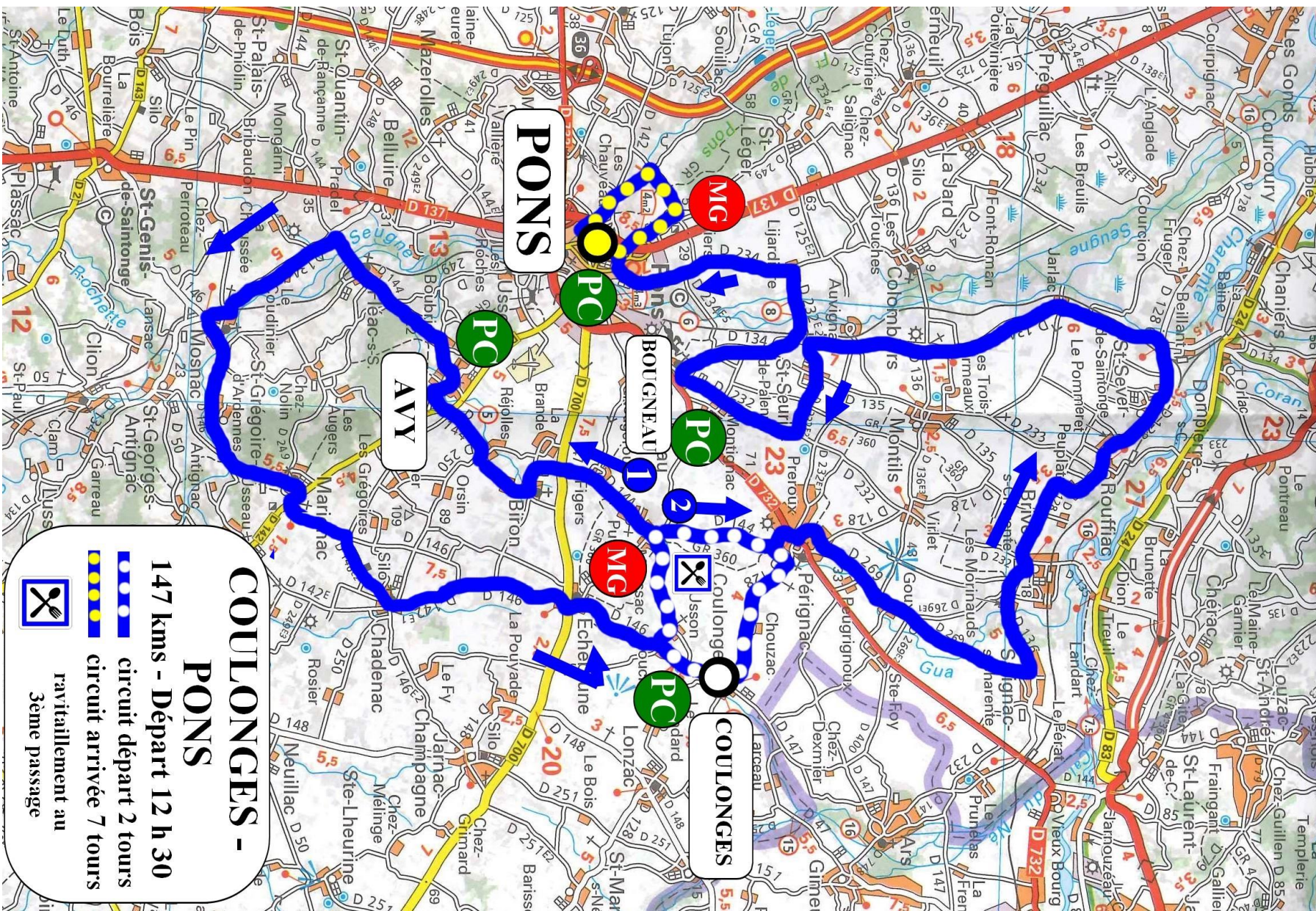
Zone de ravitaillement :

Route de SAP avant l'entrée dans St DIZANT DU GUA (Km 77) jusqu'à PRADEL à LORIGNAC (Km80)

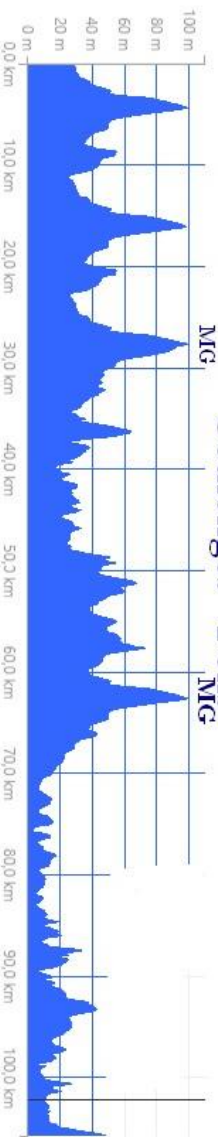
Zone verte :

Km 80 à Pradel sur 300 mètres

entrée du circuit : D127 → D138 sur 300 mètres



Profil 2ème étape
 Coulonges - Pons



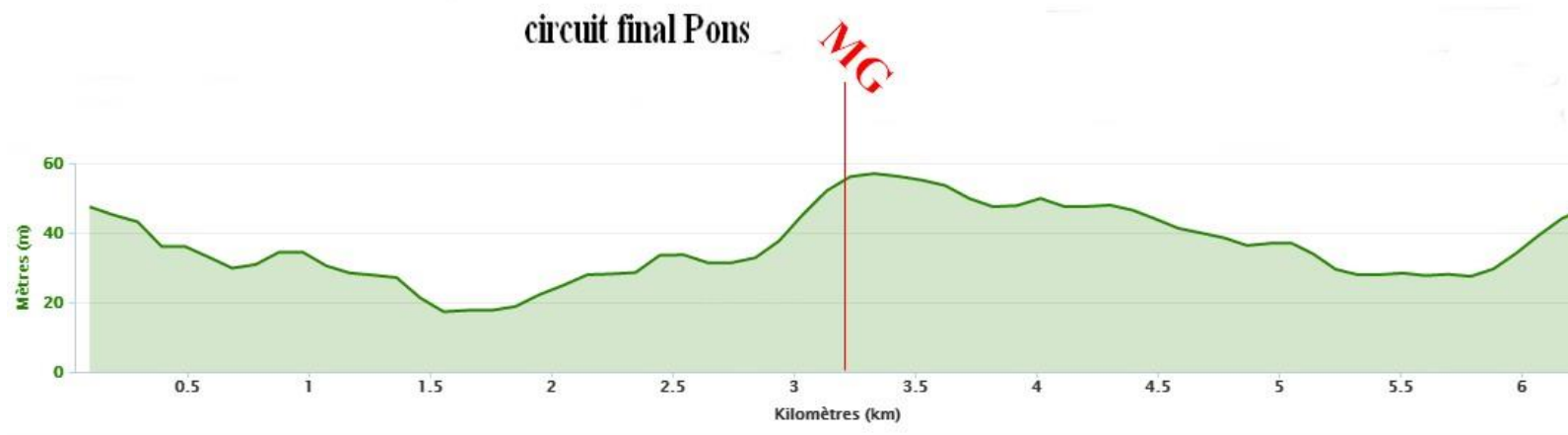
Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 2ème étape COULONGES - PONS	PC MG PN ZR	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
147.2	0.00	COULONGES SALLE DES FÊTES D146		12h30	12h30
		Route de Pierrefond			
		Route de Biget			
		Route d'Usson			
		Rouchave la croix			
145.6	1.6	D146 -> CV à droite		12H32	12H32
		Usson à gauche			
		MEUSSAC rue du petit Bois			
143.0	4.2	Château d'Eau n°3		12H36	12H35
		CV -> D144 à droite			
139.9	7.3	PERIGNAC La Fond Poirier à droite		12H41	12H39
		Rue de la Source			
		CV -> D128 à droite			
		Rue de la Pompe			
		La Pouyade			
		CV -> D128 à gauche			
		CHOUZAC			
		COULONGES rue des Grands Jardins			
		Rue de la Petite Champagne			
136.1	11.1	D146 -> D128 à droite		12H46	12H44
		D128 -> D146 à droite			
		Rue de la Petite Champagne			
		Rue des Grands Jardins			
		Rue de l'Eglise			
135.7	11.5	Salle des fêtes 1er passage		12H47	12H45
131.4	15.8	MEUSSAC Château d'Eau n° 3		12H53	12H52
		PERIGNAC La Fond Poirier à droite			
124.2	23.0	COULONGES salle fêtes 2ème passage	PC	13H04	13H02
		Route de Pierrefond			
		Route de Biget			
		Route d'Usson			
		Rouchave la croix			
122.5	24.7	D146 -> CV à droite		13H07	13H04
		Usson à gauche			
		MEUSSAC rue du petit Bois			
119.9	27.3	Château d'Eau n°3	MG	13H11	13H08
		CV -> D144 à gauche			
		Rue de la Cigogne			
		Mairie ralentisseurs/rétrécissement 2			
		Puy Haut			
		Figers rue de la Rente			
		Rue Fond Morte			
117.2	30.0	D700 -> D144 tout droit		13H15	13H12
		Cimetière à gauche			

116.2	31.0	BIRON salle des fêtes ralentisseur		13H17	13H13
		D144 -> AVY			
		Rue du Calvaire			
		Rue du Château			
		Rue de la Fontaine			
		Lotissement			
		REJOLLES direction AVY			
113.1	34.1	D142 -> CV tout droit		13H22	13H17
		CV à droite rue du Médoc			
		AVY rue du Médoc à droite			
		Stop tout droit			
		Eglise à gauche D144			
111.9	35.3	Ecole	PC	13H24	13H20
		Boubrie à gauche			
109.6	37.6	Silo D249 -> D144		13H27	13H23
		FLEAC lotissement			
		Rue des Jardins			
108.5	38.6	D144 à droite dir Belluire		13H29	13H25
		Rue de l'Eglise			
		Rue de la Boulangerie			
		Passage à niveau DANGER			
107.4	39.8	D144 -> D134 à gauche		13H31	13H26
		Route de la Laigne			
		Chez Coudinier			
104.5	42.7	MOSNAC SUR SEUGNE		13H35	13H31
		Chez Perrotaud pont étroit			
		La Pitchouli à droite			
103.9	43.3	Stop à gauche D146		13H36	13H32
		Croisement salle des fêtes			
		Croisement grand Moulin D 146			
		Chez Héraud à droite D 146			
		ST GREGOIRE D'ARDENNES Champanais			
		Chemin du Moulin			
		Rue de l'Eglise			
		Bois Bertrand			
		Cordy route d'Usseau			
		MARIGNAC rue des Roches			
		D 249 / D 146 tout droit			
98.7	48.5	Croisement à droite D 146 -> D 142		13H44	13H39
		Croisement à gauche D 142 -> D 146			
96.6	50.6	D 146 / D 142e2 à droit. Chadenac 50 Km		13H47	13H42
		CHADENAC Mairie à droite			
		Rue du Pont de la Mardon			
		Cité			
		D 146e -> D 142e1 à gauche			
		Rue du Moulin			
94.5	52.7	D 250 -> D 142e1 salle des fêtes	PC	13H50	13H45
		D 142e1 -> d 146 tout droit			
89.4	56.8	ECHEBRUNE d700 -> D146 ttd haricot		13H56	13H50

		Rue des Chardons ralentisseur			
88.2	59.0	Rouchaves D146 -> à gauche		13H59	13H53
87.7	59.5	Usson à gauche	DZR		
	61.4	MEUSSAC rue du petit Bois	FZR		
85.6	61.6	Château d'eau n° 3		14H03	13H57
		CV -> D144 à droite	ZV		
		Chemin de la Fond Poirier			
		Chemin de la ZAC			
82.1	65.1	PERIGNAC D144 -> D732 à droite		14H08	14H02
		D732 -> D232e1 à gauche			
		D232e1 -> chemin de la Laiterie			
		Silo Cv -> D128 à gauche			
		D128 -> CV à droite			
		Croisement du calvaire			
		Route des Pigeonniers			
		Goux route de Virlet			
		Route de Mondeloup			
		Croisement D269e1 -> D269 tout droit			
75.5	71.7	SALIGNAC D269 -> CV à gauche		14H18	14H11
		CV -> D136 à gauche			
		Les Morinauds ralentisseur			
		D 269e1 => D 136 tout droit			
73.2	74.0	BRIVES SUR CHARENTE		14H21	14H14
		Rue du Bois du Breuil			
		Rue de la Forge			
		Rue des Fauvettes			
		D 136 => D 135 à gauche			
		D 232 => D 135 à droite			
		D 128 tout droit Averton			
		Peuplat rue de la Prairie			
69.0	78.2	ROUFFIAC D 233 => D 128 tout droit		14H27	14H20
		Rue de la Charente			
		Rue de la Grande Métairie ralentisseurs			
		Rue du Plantis Blanc			
		Rue de l'Embarcadère ilots centraux			
		SAINT SEVER DE SAINTONGE			
		Rue de l'Enclos			
		Rue du grand Village			
		Rue du Pas des Charrettes			
		Reutin des Bois			
66.9	80.3	Ecole ralentisseur		14H30	14H23
		Impasse Louise Michel 2 ralentisseurs			
66.0	81.2	Chemin du Parc Passage à niveau	PN	14H31	14H24
		D 128 => D 134 à gauche			
		Passage à niveau	PN		
		Chemin Prévauteau -> D134			
		Jarlac rue des Roses			
		Bellevue rue des 3 Ormeaux			
60.7	86.5	D136 -> D134 tout droit		14H40	14H32

		AUVIGNAC			
		D134 -> D232e2 à gauche			
56.8	90.4	ST SEURIN DE PALENNE		14H45	14H37
		D232e2 -> D135 à gauche			
		D135 -> D232e2 à droite			
		Sortie St Seurin ralentisseur/étroit			
		ORVILLE D232e2 -> D232 à droite			
		Carrefour Montignac			
52.6	94.6	BOUGNEAU Cimetière	PC	14H51	14H43
		D232 -> D134 à droite ralentisseur			
		Rue des Loges			
		Rue de l'Eglise			
		D234e5 -> D134			
		Le Grand Cailleau			
		D135 -> D134 à gauche			
		D134 -> D232e2 à gauche			
49.7	97.5	Passage à niveau		14H56	14H47
		Rue de la Rivière			
47.7	99.5	LJARDIERE D232e2 -> D234 à gauche		14H59	14H50
		Rue des Saules			
		Chemin de la Chapelle ilots			
		Chez Bonpain ralentisseur / ilots			
		Rue des Goulipès			
		D 234e5 => D 234 tout droit			
		Rue des Sureau			
		PONS Moulin Conteau à droite D 234			
		Rue du puits de Bel Air			
44.1	104.1	Rond-point en face entrée circuit		15H06	14H56
		Rue de Versailles			
		Rue Baillou			
42.7	104.5	Rue de l'Assomption 1er passage		15H07	14H57
		Avenue de Versailles			
		Rue d'Aquitaine			
		Rue Gabriel Moreau ralentisseur			
		Rue du Champs de Foire			
		Rond-point à droite			
		Rue du Champs de Foire			
		Sortie bretelle (déviation)			
		Stop route de Villars tout droit			
		Croix Saint Roch			
		Les Chartres tout droit			
		Croisement à droite => Martouret			
		Côte de Bondonnat 3 KM	MG		
		Route de Bondonnat			
		Route de Versailles			
		Croisement à droite CV => D 249 2 KM			
		Moulin des Justices suivre D 249			
		Entrée bretelle			
		Passage sous pont Flamme rouge			

		Passage sous pont	Flamme rouge			
		Bricomarché				
		Rond-point à droite av. de l'assomption				
		Rue de Versailles				
		Rue Baillou				
36.9	110.6	2ème passage	fin du 1er tour	15H17	15H07	
		Côte de Bondonnat		MG		
32.5	116.7	3ème passage	fin du 2ème tour	15H26	15H15	
24.4	122.8	4ème passage	fin du 3ème tour	15H35	15H24	
		Côte de Bondonnat		MG		
18.3	128.9	5ème passage	fin du 4ème tour	PC	15H45	15H34
12.2	135.0	6ème passage	fin du 5ème tour	15H54	15H43	
		Côte de Bondonnat		MG		
6.1	141.1	7ème passage	fin du 6ème tour	16H03	15H52	
0.00	147.2	8ème passage	ARRIVEE	16h12	16H00	



Classement par points :

PC1 Km 23 Coulonges (2 ^{ème} passage salle des fêtes)	5/3/2/1
PC2 Km 35.3 Avy (Devant l'école)	"
PC3 Km 52.7 Chadenac (salle des fêtes)	"
PC4 Km 94.6 Bougneau (entrée bourg)	"
PC5 Km 135 Pons (6 ^{ème} passage)	"
Arrivée	20/19/18/17/16/15/14/13/12/11/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1

Classement meilleur grimpeur :

MG1 Km 27.3 Meussac (Château d'eau n°3)	5/3/2/1
MG2 Km 108 Côte de Bondonnat (1 ^{er} passage)	"
MG3 Km 114.1 Côte de Bondonnat (2 ^{ème} passage)	"
MG4 Km 126.3 Côte de Bondonnat (4 ^{ème} passage)	"
MG5 km 138.5 Côte de Bondonnat (6 ^{ème} passage)	"

Zone de ravitaillement :

De USSON (km 59.5) jusqu'à MG2 (MEUSSAC, km 61.6)

Zone verte :

Sortie de Meussac sur 300 mètres

MG Côte de Bondonnat

Dispositif de secours

Référents secours

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur **Jean-François BARON (06.16.37.39.16)**

Deux ambulances de la société « Ambulances Etoiles » assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

- Hôpital de Saintes
1 boulevard Ambroise Paré
17108 SAINTES
Tél : 05.46.95.15.15
- Hôpital de Jonzac
4 avenue Winston CHURCHILL
17500 JONZAC
Tél : 05.46.48.75.75



ORGANISATEURS

A.PO.GÉ CYCLISTE

Jacques SUIRE
Président A.PO.GÉ CYCLISTE
Directeur de l'épreuve
06.07.14.53.00

Philippe TABOURIN
Secrétariat Général
Permanence Arbitres et Départ
06.58.49.15.42

Alain LAGARDE
Animateur
06.89.36.05.83

Claudette BRUN
Responsable Restauration Organisation
06.31.46.84.09

Claude MONTAZEAUD
Responsable Restauration Partenaires
07.70.63.60.81

Jacky CASSAGNE
Responsable Ligne d'Arrivée
Responsable Sécurité Arrivée
06.82.26.20.52

Michel GASSE
Responsable Ligne de Départ
06.77.62.77.46

Jacques BOISSON
Responsable Signalétique
06.83.14.07.21

Gilbert CLISSON
Responsable Véhicules Suiveurs
Responsable Sécurité Parcours
06.48.52.49.35

Liaisons Radio
MDS
06.09.79.71.96

Gestion Informatique des Classements
STS
06.18.01.19.07

Moto Sécurité
Niort MOTO
06.23.56.25.51
06.86.53.14.17

Michel PELTIER
05.46.91.93.61
Responsable Hébergement

Escorteurs
Rémi FUSEAU
Michel PELTIER
Philippe TABOURIN
Jacky CASSAGNE
Ghislain CAVAJANI
Claude CHEVILLON
Christian SMERALDI

Fédération

Fédération Française de Cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC
Tél : +33 (0)6.99.15.94.21
E-mail : a.fourez@ffc.fr

COTS Delphine

Assistante Coordinateur Route FFC
Tél : +33 (0)1.81.88.09.53
E-mail : d.cots@ffc.fr

PLAN DE COURSE

Organisateurs

Chauffeur : Michel GASSE 06.77.62.77.46
 Jacques SUIRE 06.07.14.53.00

Ouverture Course (A)

C : Jérôme BRARD 06.45.16.48.25
 BRUNO BERLAND

Ouverture Course (B)

C : Jacky SORNIN 06.10.23.50.39

Presse

C : Éric GODET 06.86.16.68.59
 Jean Pierre BIGEON
 Alain DOUAUD
 Freddy GUERIN

Dépannage Moto

C : Guy COURTOIS 06.13.65.10.89

Dépannage Neutre 1

C : A.PO.GÉ CYCLISTE
 Stéphane RAINE, Stéphane PITARD,
 Jacky PATEUR

Juges Arrivée

C : Gilles QUEYLAT 06.14.84.72.34
 Carine BROUSTAUT 06.86.80.60.25
 Alain VANDAL 06.73.51.12.72

Moto Ardoisier

Cyndy POURTIER

Moto Commissaire 1

Stéphane LAVIGNAC 05.53.74.27.34

Moto Commissaire 2

Emmanuel LEGROS 06.10.83.20.72

Moto Sécurité

Yannick GABORIT
 06.23.56.25.51
 06.86.53.14.17

Président Jury

C : CLOUET Alain 06.80.65.20.98
 Joel ALIES 05.58.71.78.05
 Mme De ROFFIGNAC

Médecin

C : Jean Claude BOUTINON 06.87.80.86.53
 Jean François BARON 06.16.37.39.16

Commissaire 1

C : Yaurick LAIR 06.27.41.47.66
 Patrick VERMEULEN 06.17.32.38.33

Commissaire 2

C : Noel PERONNEAU 08.81.18.97.87
 Christelle PINEAU 06.48.60.14.77

Dépannage Neutre 2

C : St Hilaire de Villefranche

AMBULANCES ETOILES

2 véhicules

Minibus Balai

Jean-Claude RENAUD 06.81.61.24.10

Camion BALAI

Jean François ROTH 06.88.86.50.95

Fléchage MG/PC

Jacques BOISSON 06.83.14.07.2
 Éric CHASSERIAUD



ORGANISATEURS



PARTENAIRES

INSTITUTIONNELS



Ville de MEURSAC

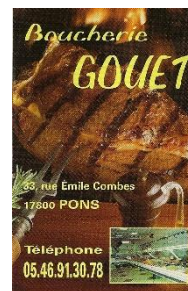


Ville de COULONGES



PARTENAIRES

OFFICIELS





ANNEXE

Règlementation Coupe de France
Drag Bicycles des Clubs DN2 2018

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et la société DRAG BICYCLES unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN2 2018.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2

LISTE ÉPREUVES RETENUES*

- ▶ **15 avril 2018 – Course en ligne**
Tour du Lot et Garonne (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **12 & 13 mai 2018 - Course par étapes**
35^{ème} Boucles Nationales du Printemps (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **27 mai 2018 – Course en ligne**
Boucles de la Marne (Grand Est)
- ▶ **6 au 8 juillet 2018 - Course par étapes**
Tour du Canton de Mareuil Verteillac Ribérac (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **14 aout 2018 – Course en ligne**
Grand Prix Christian Fenioux (Centre Val de Loire)
- ▶ **23 septembre 2018 – Course en ligne**
3^{ème} Mémorial d'Automne Chasseneuil 16 (Nouvelle – Aquitaine)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci – dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ

Un trophée des champions des Divisions nationales regroupant des clubs DN1, DN2 et DN3 2018 sera organisé le **Samedi 29 septembre 2018** :

- ▶ L'article 14 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ▶ Les détails d'organisation sur cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ▶ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des coupes de France, support des montées et des descentes entre les niveaux. Il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2018.

ARTICLE 3

PARTICIPATION EXCLUSIVE DN2 (Participation obligatoire)

La Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1/DN2/DN3 2018 est réservée aux équipes de Division Nationale (liste communiquée en début de saison).

NB : Une équipe de DN2 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2, se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

COUPE DE France DES CLUBS DRAG
BICYCLES DN2 2018

**Toutes les épreuves se disputent par équipes
composées de 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie
dont deux coureurs français au minimum.**

Toute participation avec une équipe incomplète
entraînera systématiquement une pénalité de 15
points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les
DN1/DN2, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de DN1/DN2,
dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au
départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points
(15 points multipliés par 6 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le **1^{er} mars 2018**,
date de délivrance de la licence, de la double
appartenance ou de l'attestation d'appartenance,
ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe
de France DRAG BICYCLES des clubs
DN1/DN2/DN3.

Toute infraction entraînera la mise hors course de
l'équipe pour l'épreuve considérée et la
suppression des points acquis par tous les coureurs

de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en
aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5

CLM INDIVIDUEL (dans le cadre des
Épreuves par Étapes)

**Une épreuve par étapes (Manche 4 : Tour du
Canton de Mareuil Verteillac Ribérac) est
composé d'un contre la montre individuel**

Si l'épreuve CLM se déroule sur la première étape,
l'ordre de départ des équipes se fera par une
rotation de toutes les équipes engagées, dans
l'ordre inverse du classement par équipes de la
Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité de plusieurs équipes au classement
par équipes, c'est le meilleur nombre de points
acquis sur la dernière épreuve qui départagera les
équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le CLM Individuel
se déroule à partir de la seconde étape, ce sera la
réglementation des épreuves par étapes qui sera
prise en considération pour la rotation des
différents coureurs, à savoir la prise en compte du
classement général individuel.

Chaque équipe communiquera à la réunion des
Directeurs Sportifs de ces épreuves, l'ordre des
partants CLM de son équipe.

NB : Si le CLM se déroule lors de la 1^{ère} étape de la
1^{ère} épreuve de Coupe de France, un tirage au sort
sera effectué parmi les équipes participantes.

ARTICLE 6

BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France – cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

Épreuves en ligne

15 avril 2018 : Tour du Lot et Garonne (Nouvelle Aquitaine)

27 mai 2018 : Boucles de la Marne (Grand Est)

14 août 2018 : Grand Prix Christian Fenioux (Centre Val de Loire)

23 septembre 2018 : 3^{ème} mémorial d'Automne Chasseneuil 16 (Nouvelle Aquitaine)

Épreuves par étapes - 2 jours

12 & 13 mai 2018 : Boucles Nationales du Printemps (Nouvelle Aquitaine)

Épreuves par étapes – 3 jours

6 au 8 juillet 2018 : Tour du Canton de Mareuil Verteillac Ribérac (Nouvelle Aquitaine)

	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 2 jours)			Epreuves par étapes (sur 3 jours)				
		1 ^{er} jour Etape EP en ligne	2 ^{ème} jour Etape EP en ligne	CG Final	1 ^{er} jour Etape EP en ligne	2 ^{ème} jour matin Demi étape CLM	2 ^{ème} jour Après midi Demi étape EP en ligne	3 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final
1	30	15	15	45	15	10	10	15	45
2	25	14	14	35	14	9	9	14	35
3	20	13	13	30	13	8	8	13	30
4	17	12	12	26	12	7	7	12	26
5	16	11	11	24	11	6	6	11	24
6	15	10	10	22	10	5	5	10	22
7	14	9	9	20	9	4	4	9	20
8	13	8	8	18	8	3	3	8	18
9	12	7	7	16	7	2	2	7	16
10	11	6	6	14	6	1	1	6	14
11	10	5	5	13				5	13
12	9	4	4	12				4	12
13	8	3	3	11				3	11
14	7	2	2	9				2	9
15	6	1	1	8				1	8
16	5			7					7
17	4			6					6
18	3			5					5
19	2			4					4
20	1			3					3
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									

ARTICLE 7

POINTS DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route ⁽¹⁾ et Piste ⁽²⁾ et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat en points entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de sélection.

Dans le cadre d'une épreuve par étapes et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, seul le classement général final peut prendre en compte les points de sélection.

⁽¹⁾ Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

⁽²⁾ Pour les sélections en Equipe de France Piste (Epreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, ~~sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées et sauf si ces stages sont accolés à une sélection aux épreuves ci-dessus.~~

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1/DN2/DN3 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8

CLASSEMENT DN2

Les épreuves retenues, référencées dans le tableau de l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs et aux classements des DN1/DN2/DN3.

Les classements de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 6.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs de DN2 2018.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Les deux derniers **clubs** du classement général final des Coupes de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à l'échelon supérieur devront répondre aux conditions du dossier d'engagement correspondant.

Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur et / ou se maintenir dans sa Division Nationale, il sera fait appel au 3ème club de la DN inférieure, puis au 4ème club de la DN inférieure, puis au 1er club reléguable, et enfin au second reléguable.

Ce dernier point est en attente de validation par les organes fédéraux.

Perspective 2019/2020 :

La Commission Nationale Route mène actuellement, une réflexion sur les évolutions de niveaux (Montées / descentes) entre les Divisions Nationales. Ces travaux seront étudiés au cours de l'année 2018 pour une mise en application à partir de la saison 2019/2020. Ces évolutions des différents niveaux de Division Nationale seront communiquées au cours de l'année 2018.

ARTICLE 9

ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10

DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour la 1ère épreuve :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **4^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Et si besoin :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

ARTICLE 11

PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassé, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12

INDEMNITÉS ÉQUIPES

Conformément aux décisions du Bureau Exécutif du 15 mai et du 2 octobre 2014 et conscient des difficultés des organisateurs, le montant des frais de déplacement pour les épreuves d'une journée est de 4000 euros et le montant des frais de déplacement pour les épreuves par étapes, compte tenu que ces organisateurs prennent en charge l'hébergement des équipes, est de 2.000 euros.

Pour l'ensemble des épreuves*, exception faite de l'épreuve 2 (Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac) et de l'épreuve 4 (Tour du Canton de Mareuil Verteillac Ribérac), les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

* Pour l'épreuve 2 (Boucles Nationales du Printemps) et l'épreuve 4 (Tour du Canton de Mareuil Verteillac Ribérac), l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir de la 1ère étape jusqu'au soir de la dernière étape.

L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes aux départs. Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu. Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.

ARTICLE 13

DOTATIONS DRAG BICYCLES ET REMISE DE PRIX

A ce jour, le classement général final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 fait l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société DRAG BICYCLES.

Cette dotation pour les Coupes de France DN1/DN2/DN3 est en cours de finalisation avec le

partenaire DRAG BICYCLES. Toutefois, la FFC mène également une réflexion avec le partenaire DRAG BICYCLES sur d'autres initiatives ou d'autres projets en lieu et place de la fourniture d'une dotation en matériels.

Si la dotation DRAG BICYCLES 2018 existe, celle-ci sera organisée lors du Trophée des Champions le Samedi 29 septembre 2018. (Cf article 15)

Lors de la finale du 23 septembre, les trois premières équipes se verront remettre un trophée fourni par la FFC.

ARTICLE 14

ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Engagement Route internet.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15

TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES – SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Pour clôturer la saison 2018, **une épreuve finale des Divisions nationales est organisée le Samedi 29 septembre 2018.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ▶ **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs 2018.
- ▶ **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 2018
- ▶ **3 premières équipes DN3** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN3 2018
- ▶ **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16

Qualification aux championnats de France sur route

La qualification des coureurs aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisée selon le barème suivant :

- ▶ 8 DN2 (de la 1^{ère} la 8^{ème}) x 4 coureurs = 32 coureurs

Le classement et la sélection des équipes DN2 sera réalisé à l'issue de la 3^{ème} manche de la Coupe de France des clubs de DN2 Drag Bicycles – Boucles de la Marne (Grand Est) – 27 mai



COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**